

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel GUERBER, Maire.

Présents : Messieurs M. GUERBER, J.-M. FRANCOIS, P.Y. RENAUD, T.VIEILLOT, B. HAEGELI, R. LAVOINE et Mesdames N. LOISIL, C.-L. CHASTANIER, M. GUY

Absente excusée: M. DUFFAUD

Secrétaire de séance : N. LOISIL

Date de la convocation : 19 septembre 2011

2011 - 54 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 27 JUILLET 2011 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de séance du 27 juillet 2011 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité.

2011 - 55 - APPEL D'OFFRES : « AMENAGEMENT D'UNE AGENCE POSTALE ET D'UN OFFICE DE TOURISME »

Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendus des séances des Commissions des Marchés à Procédure Adaptée en date des 9 et 23 septembre 2011, présente le rapport d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres et au vu des critères de jugement des offres, décide à l'unanimité:

- D'ATTRIBUER le marché de travaux aux entreprises :

- >- AYNARD à LUSSAN (Gard), pour le lot1 Maçonnerie
 - >- PINTO à MASILLARGUES ATUECH (Gard) pour le lot 2 Carrelages
 - >- TRESQUOISE D'ISOLATION à TRESQUES (GARD) pour le lot 3 Cloisons – Faux Plafonds
 - >- BONZI à SABRAN (GARD) pour le lot 4a Menuiserie Métal
 - >- FERNANDEZ à UZES (GARD) pour le lot 4b Menuiserie Bois
 - >- ROUX à NIMES (GARD) pour le lot 5 Peinture
 - >- DOROCQ à BARON(GARD) pour le lot 6 Electricité - Chauffage électrique pour un montant total de 34 333.00€ H.T.
- et à
- >- QUALICONSULT pour un montant de 540.00€ H.T. concernant la mission de coordination sécurité

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises AYNARD, PINTO, TRESQUOISE D'ISOLATION, BONZI, FERNANDEZ, ROUX, DOROCQ, et QUALICONSULT, ainsi que l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire,

- PRECISE que les crédits nécessaires pour cette opération sont prévus au budget de l'exercice en cours.

2011 - 56 - REVISION TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mise en œuvre de la Taxe d'Aménagement au 1^{er} mars 2012 sera en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement (TLE).

Une délibération sera prise au prochain conseil concernant la Taxe d'Aménagement et sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme.

2011 - 57 - RENOUELEMENT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Le premier contrat unique d'insertion entre la Commune et Mr. Philippe BIGOT arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une durée de 6 mois soit du 20 octobre 2011 au 19 avril 2012 et cela pour une durée hebdomadaire de 20h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de renouveler pour 6 mois le contrat de Mr Philippe BIGOT pour une durée hebdomadaire de 20h00.

2011 - 58 - INDEMNITE DE CONSEIL DE TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie de prestations de la part du trésorier municipal.

Ces prestations donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité dite « indemnité de conseil ». Le conseil municipal a fixé à la séance du 17 septembre 2010 le taux de l'indemnité à 100%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'attribution de l'indemnité de conseil pour 2011 pour un montant de 413.33€ brut.

2011 - 59 - AMENAGEMENT PAYSAGER ET MAINTENANCE DU CARREFOUR GIRATOIRE DES RD6/RD144/RD406 SUR LA COMMUNE DE LUSSAN : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LUSSAN.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de fixer les modalités des aménagements paysagers et la maintenance au carrefour giratoire des RD6/RD144/RD406, desservant la zone d'activités économiques du Grand Lussan.

Il présente le projet de convention de partenariat à passer avec le Conseil Général du Gard et la Communauté de Communes du Grand Lussan.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

2011 - 60 - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RENDUS POUR ENTRETIEN DES STATIONS D'EPURATION

Suite au changement des statuts du Syndicat des Eaux de la Région de Lussan en date du 29 avril 2011, la compétence assainissement est désormais assurée par chaque commune membre.

Monsieur le Maire présente le projet de convention avec le Syndicat des Eaux de la Région de Lussan mettant à disposition les agents techniques du Syndicat pour l'entretien des stations d'épuration situées sur la commune.

En contrepartie des services rendus la commune devra verser une participation annuelle de 1530.00€ par station d'épuration à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services rendus avec le Syndicat des Eaux de la Région de Lussan.

2011 – 61 - SUBVENTION ADHESION AMICALE DES MAIRES

Monsieur le Maire rappelle que le 31 mai 1985 l'Amicale des Maires du Canton de Lussan a été déclaré à la Préfecture du Gard, celle-ci permet aux Maires du Canton de se rencontrer et étudier ensemble les problèmes qui les préoccupent.

Le siège social est situé à la Mairie 30580 LUSSAN

Monsieur le Maire propose une adhésion à l'Amicale des Maires du Canton de Lussan

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal

- Décide d'adhérer à l'Amicale des Maires du Canton de Lussan et de verser une subvention s'élevant à la somme annuelle de 50.00€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette adhésion.

2011 -62 - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'intégrer les frais d'études concernant l'opération Village de caractère pour un montant total de 7 176.00€ dans les opérations patrimoniales :

<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Chapitre/Article</i>	<i>041/2318</i>	<i>041/2031</i>
	<i>7 176.00€</i>	<i>7 176.00€</i>
<i>TOTAL</i>	<i>+ 7 176.00€</i>	<i>+ 7 176.00€</i>

Il ajoute que :

>que le chapitre 66 est en dépassement de crédits suite au mandatement de 145.00€ de la commission de non utilisation de la ligne de trésorerie consentie en avril 2010 sur le budget assainissement pour la construction de la station d'épuration du village.

<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminution de crédits</i>
<i>C/66 article 668</i>	<i>+145€</i>	
<i>C/67 article 673</i>		<i>-145€</i>

Sur cette base le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 au Budget Principal de l'exercice 2011 et décide de procéder aux virements de crédits.

QUESTIONS DIVERSES

***Opération Brioches** : Une vente de brioches au bénéfice de l'Association Bagnolaise de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales sera organisée le dimanche 9 octobre 2011 de 10h00 à 12h00 Place du Château à Lussan.

La séance est levée à 19h30